

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lausanne, le 10 mars 2020

artos – association professionnelle romande des métiers techniques et administratifs du milieu culturel et événementiel

Covid-19 : Au SECO, *artos* demande une accélération de la mise en place des mesures de soutien proposées

Aujourd'hui, 10 mars 2020, l'association *artos* a été conviée à la table ronde organisée par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette séance a eu pour but de mesurer l'impact économique du Coronavirus. L'association a pu s'exprimer devant le Conseiller fédéral Guy Parmelin et ainsi faire part de la situation de crise aiguë que rencontre la branche. De plus, *artos* a pu faire part de ces demandes précises, soit des mesures immédiates et efficaces pour faire en premier lieu face aux problèmes de liquidités rencontrés.

artos demande d'actionner, dès aujourd'hui, les mesures suivantes :

Étendre la réduction du temps de travail aux indépendants et travailleurs « freelance »

L'association salue le fait que la simplification d'accès et l'allègement des procédures administratives concernant les demandes de réduction du temps de travail soient en voie de réalisation. Cependant, étant généralement sous contrat à très courte durée (contrat précaire), les travailleurs du milieu événementiel et culturel ne peuvent généralement pas bénéficier de cette mesure. *artos* réclame que ces mesures soient étendues aux travailleurs freelance et indépendants, en particulier dans le milieu de la technique de scène. Les procédures administratives doivent être réduites au maximum et le versement d'indemnités doit être accéléré.

Délai supplémentaire pour l'encaissement des charges sociales, taxes et impôts

En outre, il est demandé aux pouvoirs publics d'accorder un délai supplémentaire pour les paiements des charges sociales, taxes et impôts aux petites et moyennes entreprises qui sont confrontées à une chute immédiate d'entrée de liquidités, consécutive à l'effondrement de la demande. Un assouplissement de taxation serait bienvenu.

Cohérence fédérale

De plus, une cohérence helvétique au niveau des recommandations quant au maintien ou non des manifestations est absolument nécessaire. Cela ne fait plus sens, au vu de la crise actuelle, de continuer à raisonner avec des spécificités cantonales.

L'association *artos* demande, par conséquent, à la Confédération de prendre la responsabilité du maintien ou non de manifestations, et ce, en-dessous de 1000 personnes également. Il n'est en effet plus envisageable de continuer à se décharger sur les théâtres et/ou organisateurs d'événements qui doivent, à ce jour, assumer ces lourdes décisions ainsi que les impacts financiers y relatifs.

Temporalité des prises de décisions des mesures de lutte contre le Coronavirus

Les infrastructures des événements ont des périodes de montage parfois d'un mois ou plus avant le début de ceux-ci. Lorsque les mesures de lutte contre le Coronavirus se décident de semaine en semaine, les organisateurs se retrouvent seuls face à la décision de maintenir ou non la manifestation en considérant les phases de montage. À cela s'ajoute la complexité des différentes décisions sanitaires cantonales ou communales de maintenir ou non les événements. Dans ce contexte, les théâtres et organisateurs doivent annuler sans vision claire. La branche réclame donc que l'ensemble des mesures soient prises en concertation avec les cantons et avec des préavis à plus long terme.

Prêt à 0% géré par la Confédération

Une autre requête de l'association est l'ouverture d'un prêt à 0% géré par la Confédération. Il s'agit d'une solution directe et efficace pour faire face au manque de liquidités. Cela pourrait permettre aux entreprises et festivals d'éviter la faillite, jusqu'à la reprise des activités.

Pérennisation des événements touchés en plein fouet

Il est hautement important de garder une vision à long terme. À l'heure actuelle, la majeure partie des organisateurs se posent la question du maintien, non seulement, de l'édition à venir, mais surtout de celle de l'année suivante. S'ils sont contraints d'annuler leur événement, le choc ainsi provoqué devra être compensé par les futures éditions. *artos* appuie le fait que ces conséquences dramatiques impactent aussi directement le tourisme suisse.

Création d'un fonds d'indemnisation

L'association demande la création d'un fonds d'indemnisation afin de pouvoir répondre de manière spécifique aux problématiques du secteur événementiel et culturel. Ce fonds a pour but de soutenir l'entier du secteur et permet d'indemniser tous les niveaux. *artos* se positionne pour la création d'un système d'indemnisation en cascade soit : Organisateurs de manifestations → Entreprises de prestations / Compagnies → Travailleurs œuvrant dans le milieu.

À venir

Jeudi 12 mars 2020, les associations culturelles seront entendues par l'Office fédéral de la culture et Pro Helvetia. Ainsi, la Confédération aura toutes les cartes en main pour pouvoir se prononcer sur une réponse concrète à donner au milieu culturel et événementiel, déjà trop fragilisé.

Informations sur *artos*

artos

Association professionnelle romande des métiers de la technique de scène et de l'administration culturelle et événementielle

Nombre de membres structures : 163

Nombre de membres individuels : 199

Total de membres : 362

Total de personnes : 4000 personnes

Type de structures membres : théâtres, entreprises de prestations, festivals, compagnies, salles de concert, producteurs, associations culturelles, écoles.

Type d'individus membres : professionnels de la scène culturelle romande, en particulier les administrateurs et les techniciens.

Contacts de l'association professionnelle *artos*

Président, Matthieu Obrist – 079 442 30 12, matthieu.obrist@artos.net.ch

Secrétaire générale, Carmen Bender – 021 621 80 61 – 079 399 64 45, carmen.bender@artos-net.ch